

Image not found or type unknown



Mentions obligatoires pour demande d'appel après jugement tribunal des tutelles

Par **Tudor**, le **03/04/2021** à **11:40**

Bonjour,

Je voudrais savoir si une lettre non datée pour invoquer une demande d'appel à la Cour d'appel de Versailles suite à un jugement au tribunal des tutelles est une clause de nullité?

Merci de me fournir le texte de loi correspondant.

Bonne réception